

TECH.A.2019 - 52

## 6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

### 6.1 POLICE MUNICIPALE

Réglementation de la circulation et du stationnement  
Braderie du comité Jules Guesde - Justice  
Le dimanche 30 juin 2019

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6, L 2122-24 et R 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu l'avis de dépôt, du 12 février 2019, d'une déclaration préalable à une vente au déballage sous la référence DP-VG 2019/06 – 398 581 892 0013,

Vu la demande formulée par le comité Jules Guesde - Justice, représenté par Monsieur DE BRUILLE Philippe, en vue d'organiser le dimanche 30 juin 2019, une vente au déballage sur le domaine public,

Considérant qu'à cette occasion, il importe de prendre toutes mesures de circonstances pour permettre le déroulement de cette manifestation, en assurer le bon ordre et garantir la sécurité publique,

### ARRETE

Article 1 : Le comité Jules Guesde – Justice est autorisé à organiser une vente au déballage le dimanche 30 juin 2019 de 07 h 00 à 15 h 00,

Elle se situera dans la rue Jules Guesde du rond point Stein (croisement rue du Progrès) au croisement de la rue de la Justice.

Article 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans la rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy le dimanche 30 juin 2019 à partir de 6 h 00 à 16 h 00.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans la rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy le dimanche 30 juin 2019 à partir de 6 h 00 jusqu'à 16 h 00.

Les véhicules des exposants ne seront pas autorisés à stationner dans le périmètre de la braderie.



Pendant la durée de cette manifestation, une déviation s'effectuera comme suit :

- par la rue du Progrès pour les véhicules venant de Lannoy,
- par la rue de la Justice pour les véhicules venant de la rue de Lannoy à Roubaix.

**Les personnes référentes à contacter en cas d'urgence et/ou de renseignements :**

- Référent sûreté de la Division de Police de Roubaix  
Monsieur DEPLANQUE Thierry – 06 45 16 41 45
- Référent Chef de la Police Municipale de Lys Lez Lannoy  
Monsieur CORNE Christophe – 06 75 38 26 13 et 03 20 81 17 86
- Référent Service Économie, Mairie de Lys Lez Lannoy  
03 20 75 27 07 poste 159
- Référent service Techniques, Mairie de Lys Lez Lannoy  
03 20 75 27 07 poste 162

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- Au comité Jules Guesde - Justice, l'organisateur,
- Au service Économie, le demandeur
- A Ilévia,
- La Directrice Générale des Services,
- Le Chef de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les agents de la Force Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 21 février 2019

**Gaëtan JEANNE** - le Maire,

*Par délégation du Maire*

**Marcelle RASSON**  
Directrice Générale des Services

Publication	
Affiché le	22/02/2019
Retrait le	22/04/2019

